



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

91 N° 6 1969

La mise en application de Vatican II

G. PHILIPS

p. 561 - 579

<https://www.nrt.be/fr/articles/la-mise-en-application-de-vatican-ii-1388>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La mise en application de Vatican II

L'après-concile est pour nombre de chrétiens une période de dés-orientation et pour plusieurs d'entre eux un temps de pénible désenchantement. Vatican II a proposé, en particulier dans le domaine de l'ecclésiologie, des conceptions qui, tout en appartenant à la plus ancienne tradition, paraissaient très nouvelles à la dogmatique courante. Ces idées, depuis le moyen âge et encore plus depuis la Réforme et le Concile de Trente, avaient été mises en veilleuse. Or voici qu'elles réapparaissent inopinément à la pleine lumière du jour. Mais pour faire entrer dans la vie concrète des manières de voir peu habituelles il faut d'ordinaire un temps plus considérable que pour les faire pénétrer dans les intelligences. De nombreux facteurs, en effet, retardent la mise en pratique.

Ce changement des angles d'observation et des perspectives d'ensemble entraîne dans toute l'étendue de la vie ecclésiale des modifications plus profondes que la plupart des Pères conciliaires ne l'avaient prévu ou pressenti. La mise en marche d'une pratique adaptée aux vues plus récentes entraîne de sérieuses difficultés, parce que la matière traitée, dépendant directement de la révélation, est peu maniable et, dans le domaine religieux plus qu'ailleurs, les us et coutumes sont fortement enracinés dans l'histoire. On n'aime pas de toucher au sacré ou à ce qui est considéré comme tel. En plus de cela, les réactions spontanées du croyant, devant sa connaissance réfléchie, répondent souvent au jeu des anciens ressorts incomplètement ajustés ou remplacés. Toute modification des structures comporte un certain risque. Sans doute la constitution fondamentale, de droit divin, comme on dit, ne change pas, mais les ordonnances secondaires doivent suivre un rythme d'évolution malaisé à déterminer. De plus, quand les nouveaux arrangements seront bien en place, on les trouvera déjà vieillis,

et il faudra recommencer l'opération. N'avons-nous pas, en Occident, péché en accordant trop d'importance à des dispositions éphémères ? Il convient de ne pas perdre la leçon de cette déconvenue.

Ce qui importe dans l'*aggiornamento* dont parlait le Pape Jean XXIII, c'est beaucoup plus l'esprit qui anime les institutions que la lettre des lois et des règlements. En réalité il faudrait écrire l'Esprit avec une majuscule. Car c'est le Paraclet qui nous est envoyé, et il fond parfois sur nous comme un ouragan, au point que les chrétiens secoués ne retrouvent pas sur-le-champ l'équilibre nécessaire pour entreprendre une reconstruction suffisamment solide. La Contre-réforme a abouti à un renouveau de la foi, certes, mais aussi à un raidissement et à une uniformisation de la discipline, dont les effets sur plus d'un point ont été regrettables. On n'a qu'à penser à la passivité, pour ne pas dire l'inertie d'une masse considérable de fidèles. Quel triste sort serait celui de Vatican II s'il devait sombrer dans la confusion ou dans une espèce d'anarchie !

Nous pouvons évidemment essayer de rédiger toute une série de points d'équilibre et de collaboration à rétablir : la liste sera toujours incomplète. Vatican I, a-t-on dit, fut le concile du Pape ; Vatican II, celui des évêques et, jusqu'à un certain point, des laïcs. Il faudra, d'après certains, un Vatican III, pour mettre au point la théologie des prêtres et des religieux, et leur rendre l'honneur qui leur est dû. Rien qu'à lire cette phrase on sent combien elle est d'une simplification exagérée. Elle ne s'inspire d'ailleurs pas assez de l'esprit de foi. Les Conciles, en effet, ne travaillent pas pour la promotion ou la satisfaction d'une catégorie ou l'autre de croyants, mais pour l'œuvre de Dieu destinée au bien de tous grâce à une fidélité plus rigoureuse à sa Parole. Oeuvre surhumaine qu'ils ne réaliseront jamais à la perfection.

Voilà pourquoi l'ouvrage est à remettre indéfiniment sur le métier. Une des principales vertus des pasteurs et de tous les fidèles pour réaliser l'idéal du Pape Jean est l'ardente patience dont parlait un jour le prieur Schutz de Taizé, c'est-à-dire l'effort toujours tendu vers le progrès du Royaume de Dieu en ce monde. L'attente sans ardeur pourrait engendrer la paresse ou nous enfoncer dans le défaitisme. Le courage de mettre la main au travail est indispensable.

Commençons par constater que, d'un certain point de vue, le Concile si prometteur a occasionné chez beaucoup de graves désillusions. Jean XXIII escomptait un renouveau de l'esprit de foi, et voici que chez plus d'un chrétien la fidélité aux bases mêmes du Credo est devenue chancelante. Il espérait une reviviscence de la charité universelle ; or, si le mouvement œcuménique a réalisé d'immenses progrès au point d'être obligé à revoir son programme, par contre, l'*Eglise-ad-intra*, en plusieurs régions, se trouve lamentablement déchirée,

sinon formellement, du moins en fait. Il n'y a que la révision du droit ecclésiastique qui n'a pas fait faillite, parce que, à peine commencée, elle est hésitante, et nombreux sont ceux qui n'espèrent plus voir l'aurore d'une période évangélique nouvelle.

Le Concile est-il venu trop tard comme on le clamait au XVI^e siècle ? Nous n'oserions le dire mais il est certain qu'il était trop peu préparé dans la communauté. De l'autre côté, sa mise en pratique est plus lente que nos désirs et les résistances à vaincre en nous et autour de nous sont trop tenaces pour que nous puissions en venir à bout en quelques années. Est-ce étonnant quand on rencontre en moyenne un seul concile par siècle ? L'historien qui explore la période posttridentine constate que la mise en œuvre des décisions de Trente a exigé plusieurs décades et elle n'est pas terminée. Certes le rythme évolutif du monde actuel est devenu infiniment plus rapide, mais pour les vénérables hommes d'Eglise ce phénomène ne simplifie pas les affaires, bien au contraire ! Le temps n'est pas une durée indéfiniment compressible, et si jamais la pensée de l'homme et son action correspondante avancent à tâtons, c'est bien lorsque les valeurs religieuses fondamentales sont en jeu.

Les considérations qui précèdent ne sont pas un plaidoyer pour la lenteur, encore moins pour le conservatisme, mais un effort pour sous-tendre les courages en vue de ne pas laisser passer sans l'utiliser le *kairos* ou le moment propice que l'Esprit du Christ nous octroie. Nous ne sommes par sûrs que cette grâce reviendra. C'est dans ce sens que nous voudrions marquer l'importance entre autres de la déclaration récente du cardinal Suenens sur l'unité de l'Eglise dans la logique de Vatican II ou, en d'autres termes, sur cette unité dans la diversité harmonisée¹. Il nous semble, en effet, que les réponses du Cardinal, pour remarquables qu'elles soient, courent le risque auquel des documents de haute autorité n'ont pas échappé. Certaines considérations, d'aspect plutôt négatif, contenues dans l'exposé pourraient cacher aux yeux de plusieurs les nombreuses vues constructives énoncées dans le texte. Si l'esprit polémique s'emparait de l'affaire, une grande partie du bienfait entrevu viendrait à se perdre. En ces circonstances, les discussions seraient animées. L'extrême droite, si l'on peut employer ici ce mauvais langage politique, pourrait tout aussi bien que l'extrême gauche se saisir de certains passages, non pour l'édification de la paix, mais pour la contestation dans le sens défavorable du mot. Les uns pousseraient des cris de triomphe, les autres lanceraient des anathèmes, même si le triomphalisme et les

1. Le texte de cette déclaration sous forme d'interview a été publié en supplément dans les *Informations Cath. Internat.*, n° 336 du 16 mai 1969.

excommunications sont censément passés de mode. A la fin nous nous trouverions tous affaiblis par la lutte fraternelle, et le geste de rare franchise auquel nous ne pouvons que rendre hommage, n'obtiendrait pas la finalité d'une adaptation plus que jamais souhaitable. La déclaration en question n'a pas en vue de jeter le trouble, mais bien au contraire de le prévenir.

Il est donc d'une souveraine importance d'entrer sans hésiter dans l'esprit constructif préconisé par le fond du document et par ailleurs de ne pas se laisser conduire par l'amertume que pourraient nous causer certains abandons d'idées ou d'usages qui nous sont chers à la suite d'une longue familiarité, peut-être devenue paresseuse.

Vatican II n'a jamais voulu être un terme mais un début. Les travaux de renouvellement déjà entrepris ont révélé que les fondements ont besoin d'un renforcement plus radical que beaucoup d'entre nous ne l'avaient pensé. Les nouveaux équilibres sont délicats à établir et ils ne seront jamais stabilisés dans la même forme pour toute l'éternité. La théologie, qui généralement est lente à se mouvoir et qui, lorsqu'elle se met à galoper, risque des chutes catastrophiques, ne peut se cantonner dans l'immobilisme. Les progrès réalisés par les Constitutions dogmatiques soulèvent des problèmes insoupçonnés auparavant. Ils ne se résoudront pas par un coup de baguette magique. Lors de la crise moderniste, la dogmatique catholique n'était pas suffisamment armée ni assez entreprenante pour conjurer à l'avance une foule de difficultés, d'autant plus dangereuses qu'elles étaient moins étudiées, plus effarantes à première vue et donc moins sensibles à l'exorcisme. Nous ne pourrions sans grave dommage recommencer cette expérience.

I. — L'approfondissement de la foi

C'est la première finalité que Jean XXIII avait fixée pour son Concile. Il ne faudrait pas s'y tromper. Apparemment la déclaration du Cardinal Suenens s'occupe peu de questions dogmatiques, mais à la base de chacune de ses considérations pastorales et pratiques se trouve évidemment la parole de la Révélation. L'essentiel est la pureté de l'Evangile qui doit transparaître dans nos actes. « On ne nous reproche pas d'être chrétiens, mais de ne l'être pas assez ». Mais il ne suffit pas de lire l'Evangile pour obtenir une solution toute faite aux nombreuses questions théologiques qu'il nous met sous les yeux. Il y faut un travail ardu et un effort en équipe. C'est bien là la raison de la mise en place d'une Commission de théologiens au service du prochain Synode épiscopal.

La notion-clé est celle de la communion de tous les croyants dans l'Eglise, sacrement du Christ, lui-même sacrement de Dieu. Une des

phrases les plus fréquemment citées de *Lumen Gentium* est celle de son exorde : « L'Eglise est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen, de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain... » La déclaration de l'archevêque de Malines-Bruxelles lui fait écho : Notre approche « perçoit l'Eglise d'abord comme une réalité évangélique, dans son mystère spirituel et sacramentel profond... Car à aucun moment nous n'entendons oublier que l'Eglise est une réalité surnaturelle, qui dépasse nos déficientes catégories humaines et transcende tout juri-disme... L'Eglise, à nos yeux, est d'abord un peuple de frères en communion de vie divine trinitaire, avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit ».

L'unité communionnelle cependant n'est pas une uniformisation qui mettrait en péril et finalement détruirait l'unité. Même dans le domaine religieux nous gardons certaines différenciations légitimes. La cause du phénomène se trouve dans la limitation créationnelle de l'homme ; son but est l'enrichissement mutuel de ceux qui partagent la même destinée. En Dieu, la pluripersonnalité n'est pas un effet de l'indigence mais le débordement de la charité. Or, nous venons de l'entendre, la Trinité est le modèle de l'Eglise et l'ecclésiologie trinitaire a reconquis désormais son droit de cité.

L'ensemble de la communauté du Christ ne constitue pas un agglomérat d'Eglises nationales, mais un corps organique, totalement présent dans chacune des Eglises locales légitimement constituées. Unité multiforme, s'il en fut ! mais qui n'a pas besoin d'une centralisation crispée pour se maintenir. Il ne s'agit pas, en effet, d'une confédération d'Eglises, mais d'une fraternité qui se répète chaque fois que des croyants se réunissent autour du Christ et autour de l'autorité « vicairie » établie par Lui.

Ne nous méprenons pas sur la simplification lexicographique qui voit d'abord l'Eglise comme communion sacramentelle et ensuite comme société. Introduire ici le séparatisme ou une réelle succession dans le temps serait contraire à l'intention du texte. D'ailleurs comment concevoir un organisme *sacramentel* qui ne serait pas *sociétaire* ? Le sacrement est un signe visible et efficace, et entre les deux aspects, la communion et la société, il y a priorité mutuelle, s'il est vrai que le sacrement de l'Eucharistie constitue l'Eglise et que seule l'Eglise célèbre l'Eucharistie. Mais restent les deux aspects, et la société organisée est au service de la *koinônia*.

Point n'est besoin pour cela de partir de la périphérie pour arriver au centre. Le centre au sens sacramentel se trouve partout et, de ce point de vue, il n'y a pas de périphérie. Les Eglises orientales unies à Rome, comme les jeunes Eglises d'Asie ou d'Afrique, ne sont

pas moins catholiques ni moins centrées sur le Christ que l'Eglise locale du Pape.

Il reste évidemment l'aspect sociétaire et organisé, hiérarchisé, lui, autour d'un point central. A s'en faire une vision formaliste et juridique, statique et bureaucratique, on arrive à une entité qui, où qu'elle se trouve, serait en opposition avec la doctrine de l'Evangile.

Ici il y a lieu de parler d'un siège principal qui peut être un soutien ou une entrave.

Un passé récent, en Occident, a proposé l'Eglise trop exclusivement comme une société parfaite dans laquelle les évêques diocésains ne seraient que les délégués du Pontife Romain. La peur du schisme et du nationalisme peut facilement engendrer la tentation de maintenir les Eglises locales sous tutelle. En Orient l'autocéphalisme, lui aussi, comporte ses désavantages et ses dangers. Point n'est besoin de considérer les Eglises particulières *avant* d'envisager l'Eglise universelle, ni de partir des premières pour arriver à la seconde. L'inverse ne s'impose pas non plus, puisque les unes et l'autre existent uniment.

Des déviations peuvent se produire partout, et la prudence commande de veiller à les écarter là surtout où le péril est le plus grave. L'histoire de ces événements est assez compliquée. Un mouvement de centralisation vers Rome est parti de la périphérie, je veux dire des Eglises des Gaules et de Germanie voulant se soustraire à la tyrannie des princes, laïcs ou non. C'est le Pape du Premier Concile du Vatican qui a déclaré officiellement dans sa lettre à l'épiscopat allemand que les évêques ne sont en aucun sens les vicaires ou les émissaires du Pape, mais les Pasteurs attitrés par le Christ pour diriger leurs troupeaux. L'Encyclique *Mystici Corporis* fut publiée par le Pape Pie XII lorsque la plupart des évêques ne parlaient encore dans leurs catéchismes que de la *Société parfaite*. La première idée de convoquer Vatican II est venue de Rome, sous différentes formes, il est vrai. L'esprit n'était pas le même lorsque, sur les conseils des cardinaux Ottaviani et Ruffini, Pie XII fit les premières démarches préparatoires pour donner suite au projet, et lorsque le Pape Jean lança son annonce sensationnelle le 25 janvier 1959 et prononça son discours d'ouverture le 11 octobre 1962.

Est-ce prétendre que le centralisme n'a pas un foyer particulièrement incandescent ? Ce serait puéril de le nier. Mais, comme le dit le Cardinal Suenens, pour caractériser le malaise, il est nécessaire de marquer les tendances, non d'attaquer les personnes, et il a conscience « de l'inévitable risque de simplifier ». Il rappelle opportunément que les Eglises Orientales conservent, sans léser aucunement l'unité, leur patrimoine liturgique, spirituel, pastoral, théologique, canonique particulier. Ce serait faire preuve d'un manque notoire de compétence

de penser que les Eglises Orientales ne cultivent pas avec ferveur leur droit ecclésiastique traditionnel.

Mais de la vérité théorique à l'application pratique, il y a une distance et il n'est pas utile de laisser aux Réformés le soin de mettre le doigt sur les points faibles du système concret du catholicisme. Mieux vaut montrer que nous avons nous-mêmes une perception très claire des excès qui nous guettent. Même à propos du magistère certains Réformés, et non des moindres, se déclarent d'accord avec la doctrine que nous professons, mais ils ajoutent que les faits, chez nous, contredisent les théories. Ils prendraient, je pense, une même attitude devant notre mariologie.

Quoi qu'il en soit, les dissensions entre eux et nous à propos d'articles de foi déterminés ont perdu beaucoup de leur virulence. C'est la question fondamentale, aujourd'hui, qui est débattue : Dieu est-il mort ? et faut-il entendre cet adage du concept de Dieu ou du Dieu personnel lui-même ? Au moment où siégeait le Concile, les Américains venaient à peine de découvrir chez Nietzsche la fameuse phrase sur le meurtre de Dieu et ils commençaient seulement à construire leurs thèses contre le théisme. Le problème de l'athéisme est traité d'une façon brève mais substantielle dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*. De nos jours on est quelque peu gêné de disserter encore sur un dogme particulier, car aux yeux de beaucoup la notion de dogme n'a plus aucun sens.

Or la vague a-théiste d'un genre nouveau a submergé en très peu d'années un large champ de la littérature théologique. Nombre d'auteurs veulent rester chrétiens sans le Christ des symboles de foi, ou même sans Dieu. Que faire dès lors et où amorcer le dialogue tant vanté ? La problématique depuis la clôture des débats conciliaires a changé presque complètement, et nous comprenons que le Cardinal Suenens dans son interview n'y fasse guère allusion. Son but est autre. On ne peut qu'admirer le génie prophétique du Cardinal Suhard qui, il y a vingt ans, écrivait ses célèbres pastorales sur *l'Essor ou le déclin de l'Eglise*, sur le *Sens de Dieu* (un pur chef-d'œuvre !) et sur *Le Prêtre dans la Cité*. Quiconque douterait encore de la présence des charismes dans l'Eglise contemporaine trouve ici une réponse péremptoire.

Seule l'idée de *communio*n, semble-t-il, n'a pas fait naufrage dans cette bourrasque. Elle ne consiste pas dans un vague sentimentalisme, mais elle évoque une réalité organique qui en même temps exige une forme institutionnelle et une animation par la charité de l'Esprit Saint. Jamais, je pense, la Constitution *Lumen Gentium* ne cite la systématisation juridique sans faire mention de l'économie intérieure de la grâce qui la fait vivre.

N'insistons pas davantage sur les questions de doctrine. Aussi bien à Upsala, au Conseil Oecuménique des Eglises, qu'au sein de la communauté romaine, ce sont l'adaptation de la pastorale et l'union dans la charité active qui retiennent l'attention.

II. — La rénovation de la vie chrétienne

A. — Le renouveau est inséparable d'une conception rajeunie des institutions ecclésiastiques. En ce domaine, l'avant-plan est occupé chez les catholiques par les rapports entre *la primauté et le collège épiscopal*. Au début du Concile la collégialité était une idée fraîchement éclosée, mais elle a fait son chemin avec une rapidité étonnante. Chose inexplicable si la notion n'avait pas de racines solides dans l'ancienne tradition. Le thème suscitait inévitablement une certaine suspicion chez les Pères qui avaient été habitués à mettre en exergue la seule primauté du Pape. De là sans doute le caractère assez unilatéral de l'exposé destiné à les tranquilliser. Les enseignements conciliaires insistent fortement sur le devoir des évêques de respecter l'autorité romaine, mais ils ne décrivent pas avec la même intensité ni la même extension les rapports du Pape avec les Eglises particulières.

Ce thème cependant n'est pas absent en particulier dans *Lumen Gentium*. Le successeur de Pierre, qui préside l'assemblée universelle de la charité, garantit les légitimes diversités : loin de porter préjudice à l'unité, elles lui sont profitables (n. 13 c). Depuis le début, la réunion des Conciles décidait en commun de toutes les questions les plus importantes par une décision que l'avis de l'ensemble permettait d'équilibrer (n. 22 a). Le pouvoir des évêques n'est nullement effacé par le pouvoir pontifical ; au contraire, il est affermi, renforcé et défendu par lui (n. 27 a).

Malgré le clair énoncé de ces principes on peut estimer que dans la description des devoirs respectifs du chef et des membres du Collège, la proportion équitable pourrait être mieux mise en évidence. Le Pape Paul VI se préoccupe manifestement de combler cette lacune aussi bien sur le plan théorique que dans la pratique. Le prochain Synode qu'il vient de convoquer dégagera sans doute de nouvelles formes de collaboration, de nature à accroître la crédibilité de la doctrine avancée. Peut-être pourrait-on consulter d'une façon plus efficiente les pasteurs dispersés, pour la rédaction des encycliques par exemple. Le dialogue et l'accès de tous à plus de responsabilité, déclarent les évêques français, ne font que renforcer l'autorité. Par contre l'absence d'échanges de vues provoque facilement chez les subordonnés la tentation de pratiquer la politique du fait accompli.

Le Pape n'est jamais en dehors de l'Eglise ; c'est de l'intérieur de celle-ci que lui viendront les principales informations et indications et, au moment opportun, une véritable participation du corps épiscopal aux actes de l'autorité suprême. C'est pour ce motif, j'imagine, que la *Nota Praevia explicativa* préconise d'étendre l'exercice collégial du pouvoir.

Les discussions sur la pratique de l'autorité *par le Pape seul* feront encore couler beaucoup d'encre. L'expression « le Pape seul » ne figure ni dans *Lumen Gentium* ni dans la *Nota Praevia*, parce que, en réalité, le Pasteur premier et suprême n'est jamais « seul », tout en restant toujours le chef. La Commission Doctrinale du Concile a écarté les amendements tendant à introduire le terme *solus*. Elle explique que le Pape peut agir soit *seorsim* (pris à part) soit collégialement, c'est-à-dire en faisant un appel formel à la décision collective de l'épiscopat, mais, d'après la Commission, il juge lui-même de l'opportunité d'emprunter l'une ou l'autre méthode. Ce qui ne signifie nullement qu'il se laisse conduire par son bon plaisir arbitraire. Sans quoi il n'agirait certes pas avec la prudence qui s'impose à lui. Entre-temps, dit le Rapport de la Commission, « des formules comme *solo* ou *uno* ne peuvent s'employer qu'avec une grande circonspection ; sinon elles provoquent des difficultés innombrables ».

Nous devons nous-mêmes surveiller notre vocabulaire, plus d'une fois gauchi par l'usage. Ne disons pas que le Christ a confié son Eglise à Pierre et aux *Onze*, mais bien à Pierre et aux *Douze*, car Simon est toujours compris dans le groupe. Quand le Souverain Pontife parle de ses frères dans l'épiscopat, ce n'est pas une pure formule de politesse : ils sont évêques comme lui, mais il occupe la *Cathedra Petri*.

Tout ce qui part de celle-ci comme tout ce qui provient des autres provinces doit être imprégné d'esprit fraternel, et une information à sens unique ne contribue pas à la diffusion salutaire des idées religieuses. Peut-être certains documents de l'importance de *Pacem in terris* n'auraient-ils jamais vu le jour, s'ils avaient dû passer par les discussions d'un groupe nombreux. A l'inverse, d'autres questions ne s'inscrivent que trop tard à l'ordre du jour si toute l'initiative doit provenir d'un seul et même centre. Tout extrémisme, d'où qu'il vienne, n'arrive qu'à susciter l'extrémisme opposé.

B. — La collégialité doit jouer d'une façon analogue, non identique, *entre les évêques*, surtout à l'intérieur d'une même Conférence Episcopale. Sur ce point, certains Pères conciliaires, conscients de leur responsabilité personnelle, se montraient plutôt réticents, voulant restreindre le plus possible les cas où l'obéissance aux décisions prises serait prescrite aux membres d'une même conférence. On comprend

ce souci de liberté, car l'adaptation diocésaine postule une grande souplesse. Mais on perd parfois de vue qu'au sein d'une même nation une pastorale d'ensemble digne de ce nom demande des directives suffisamment fermes, là surtout où les organisations d'apostolat étendent leur action sur le territoire d'une région ou d'une nation entière. Ici aussi il faut prévoir de nouveaux instruments de travail grâce à des institutions collectives. La réunion plus fréquente des évêques d'une même province ne doit pas aboutir à multiplier les points de friction mais servir à l'assouplissement de la collaboration mutuelle. En outre, d'une Conférence à l'autre, il faut une sérieuse solidarité, si difficile que soit l'adaptation des lois à toutes les longitudes.

C. — Enfin, à un autre degré et d'après une spécificité différente, *le peuple chrétien* demande un contact plus confiant et plus suivi avec ses Pasteurs. Les commentateurs de *Lumen Gentium* sont généralement d'accord pour reconnaître l'importance du chapitre sur le Peuple de Dieu placé désormais au début de la Constitution, avant la description de ses parties constituantes que constituent la hiérarchie et le laïcat. Car c'est dans une perspective d'ensemble seulement que l'on peut espérer de faire la part exacte de chacun des secteurs. Jamais, depuis les reproches que S. Paul adresse aux Corinthiens, on n'admettra dans la communauté ecclésiale l'érection de partis d'allure politique. Dans ce contexte il est contre-indiqué de jongler avec le jargon de la démocratie parlementaire. Si jamais, c'est certainement ici que toute autorité doit s'exercer comme un pur service. Idéal magnifique mais difficile à réaliser. Si tous, les chefs comme les dirigés, se souviennent de l'aphorisme sept fois répété dans l'Apocalypse : « Ecoutez ce que l'Esprit dit aux Eglises », il y aura dans l'activité ecclésiale plus de concorde et plus de fécondité.

Les applications pratiques de cette vérité sont nombreuses. Contentons-nous d'en énumérer quelques-unes. D'abord, en tout siècle de l'histoire s'élèvent des plaintes sur la crise de l'autorité. Il est absolument normal que, tout en maintenant le principe du « pouvoir » ecclésiastique, nous soyons obligés d'en modifier les formes d'exercice pour ne pas gâcher les fruits de l'institution. Une réflexion bien inspirée distingue avec soin entre la délibération préparant tel statut nouveau et la décision finale qui lui donne force de loi. Le dialogue sert précisément à mieux épanouir l'esprit et le cœur de ceux qui doivent imposer et de ceux qui auront à exécuter les prescriptions.

Le chapitre de *Lumen Gentium* sur le laïcat attend toutes sortes de biens de la promotion et de la responsabilité des laïcs dans l'Eglise. Les pasteurs auront recours à la prudence de leurs conseils, ils stimuleront leur courage pour entreprendre de leur propre mouvement, ils encourageront leur juste liberté dans la direction de la cité terrestre,

ils s'aideront de l'expérience des laïcs même en spiritualité (n. 37 b). Si toutes ces belles paroles restent lettre morte, faudrait-il s'étonner des accès d'amertume et parfois de gestes inconsidérés de révolte ?

La même Constitution dogmatique sur l'Eglise fait état des charismes, parfois extrêmement précieux, départis aux petits pourvu qu'ils soient humbles. La vie d'ailleurs passe toujours avant la loi, sinon dans l'ordre du temps, en tout cas dans l'ordre de l'importance. Sans quoi la législation détruirait la liberté qu'elle doit guider. Le blocage des initiatives régionales ne provient pas toujours du caractère indifférencié des lois générales : il peut aussi résulter d'éléments insuffisamment purifiés contenus dans les propositions formulées. Ne nous plaignons pas trop si les conseils pastoraux n'arrivent pas d'emblée à éviter tout excès soit de paternalisme soit de juridisme. N'oublions pas que notre ascendance latine pourrait nous pousser à surestimer l'importance des institutions conçues pour le dialogue et multipliant les vaines disputes.

Convient-il de confier l'élection des évêques à une assemblée de fidèles ? L'expérience ancienne n'est pas concluante sur ce point, pas plus que la procédure de confier ce choix aux autorités civiles. Matière délicate s'il en fut ! La prudence engagera plutôt, me semble-t-il, à tenir compte des différences notables dans l'évolution historique d'après les régions et d'après le degré de développement religieux et moral des populations, quitte à ne pas négliger l'effort d'imagination qui pourra nous faire découvrir des voies meilleures. L'expérience du régime parlementaire n'est pas toujours un parallèle encourageant.

III. — La mise à jour du droit ecclésiastique

Souhaitons aux correcteurs du Droit Canon actuel d'abondantes lumières ! Si pour atteindre le troisième objectif du Pape Jean XXIII ils suivent simplement un des courants puissants du temps que nous vivons, ils organiseront l'anarchie. S'ils se cramponnent au passé avec ses méthodes vieilles ou devenues intolérables pour l'homme contemporain si différent de ses ancêtres, ils ne rattraperont pas le temps perdu mais ils aggraveront le conflit des générations qui s'envenime avec une rapidité déconcertante. Le Pape Paul VI accentue le caractère international de la Curie et de la représentation diplomatique, et le nouveau Secrétaire d'Etat est un prélat français formé à l'école pastorale. La Commission des théologiens de diverses tendances est un fait acquis. Tout cela évidemment n'épuise pas le programme et ne satisfait pas les impatients. C'est surtout l'esprit qui anime les institutions centrales, diocésaines ou autres, qui est de la plus haute importance. Partout on attend de leurs dirigeants une véracité sans servilisme. Sinon l'Eglise ne sera pas transparente à l'Evangile.

Multiplier les *commandements sub gravi* ne contribuera pas aujourd'hui au bien commun. Autrefois on comprenait et on admettait leur nécessité, et il serait peut-être téméraire, même de nos jours, de croire qu'ils sont facilement remplaçables par des conseils. La question a été soulevée au Concile, et je n'oserais prendre en ce domaine une position tranchée. La suppression de jeûne et d'abstinence a-t-elle été favorable à l'esprit de pénitence ? L'obligation du bréviaire en certaines régions tombe en désuétude : les prêtres en deviennent-ils plus religieux ? Qu'on supprime les Ordres mineurs pour les candidats au sacerdoce, personne ne s'en plaindra. Cette institution dans son ensemble fut de tout temps artificielle et théorique.

Quant aux *usages liturgiques*, remplacés parfois par des inventions individuelles, prenons garde d'appauvrir notre piété communautaire, et notons en passant que les traductions plus d'une fois ne sont pas plus intelligibles que le latin primitif. Nous avons besoin d'une sève plus vivante et d'une substance nutritive plus assimilable, adaptée aux divers continents.

Loin de nous de contester que *la vie religieuse* est souvent sclérosée. Le cas est probablement plus fréquent dans les congrégations féminines, trop isolées ou trop strictement gardées sous tutelle. Lancer les religieuses sur les grandes routes de l'apostolat suppose une intensification de leur vie de prière et une solide préparation au travail. En *théologie morale*, nous apprenons tous les jours davantage combien le chrétien a besoin de lumière et de courage pour un nombre sans cesse croissant d'options à prendre dans des situations de conflit inévitables. Tout cela est vrai et il serait néfaste de le taire. Mais il faut en même temps aider les consciences à faire leur choix avec humilité et sincérité.

La responsabilité des théologiens n'est pas à prendre à la légère et l'oppression qui leur imposerait un silence apeuré est infiniment regrettable. Par contre, ceux d'entre eux qui viseraient à donner simplement à leurs sentences un caractère sensationnel encourraient une responsabilité non moins lourde à porter. Qu'il me soit permis de signaler l'inexactitude du vocabulaire qui consiste à parler du *magistère* des théologiens. En langue allemande le *Lehramt* peut s'appliquer tant aux docteurs hiérarchiques qu'aux enseignants de cours de religion. Mais en latin *Magisterium* s'entend régulièrement d'un véritable *pouvoir* doctrinal, ayant le droit d'imposer ses définitions, alors que « l'autorité » des professeurs ne dépasse pas leur prestige personnel et le poids des arguments qu'ils apportent. Ils peuvent certes espérer, s'ils sont honnêtes, les lumières de l'Esprit, mais ils sont institués pour étudier la révélation, non pour régir le Peuple de Dieu. Leur service est extrêmement important, mais sa nature diffère de celui des évêques. La traduction des vocables employés

Les attributions des deux corps plus ou moins représentatifs de l'Episcopat universel se recoupent en partie. La matière est abondante pour les experts du droit canonique, non seulement en ce qui concerne le *ius vigens* mais encore plus le *ius condendum*. Car les formes organisées, l'une comme l'autre, sont d'origine humaine et donc sujettes à mutation.

Qu'en résultera-t-il ? C'est difficile à dire. Le Pape Paul VI a fourni quelques indications, mais sans prétendre résoudre tous les problèmes. Il faut observer pour commencer que les deux organismes sont complémentaires et ont en partie les mêmes membres. « Le Synode, ajoute Paul VI, reflète plus directement la collégialité épiscopale autour du successeur de Pierre, et exerce une fonction consultative pour ce qui est des grandes orientations de l'action de l'Eglise » ... Le Sacré Collège « assure au Souverain Pontife — les cardinaux étant préfets ou membres des dicastères de la Curie — une assistance quotidienne ou de toute façon plus assidue, répondant aux exigences de la nécessaire continuité de son gouvernement personnel ». Pareil système ne se retrouve nulle part ailleurs. Et qui plus est, dans cette mystérieuse réalité, la semence est l'Evangile ; le Christ, l'unique, suprême, véritable chef de l'Eglise, quoique invisible ; le Saint-Esprit est l'animateur, le sanctificateur, le Paraclet, source de vitalité, de réconfort, de courage, de joie...

Les deux institutions continueront-elles indéfiniment à coexister ? Qui le dira ? Le Synode des évêques est élu par les conférences épiscopales et ce pour un temps déterminé. Les membres continuent à gouverner leurs diocèses et ils ne se réunissent que lorsque le Pape les y invite. Les Cardinaux de Curie sont nommés à vie par le Pape. Sauf dispense, ils résident à Rome et s'occupent de l'administration courante de l'Eglise entière. Le contact avec les différentes régions se fera donc d'une façon plus vivante à travers les travaux du Synode, même si celui-ci est intermittent.

Au programme de sa prochaine session, prévue pour octobre 1969, figure l'étude de la coopération mutuelle et de la communion permanente entre les Conférences épiscopales, de même qu'entre celles-ci et le Saint-Siège. L'objet des recherches est donc la forme juridique de ces nouvelles institutions. Le Synode devra faire preuve d'esprit d'imagination autant que de sagesse concrète et se tenir à égale distance de la pure fantaisie et d'une édition revue du juridisme.

Quelle figure fera le nouveau régime ? Le Père Karl Rahner a imaginé un jour que la fonction papale pourrait se dissocier de celle du chef du diocèse romain. La théorie est plausible mais elle manque d'appui aussi bien en histoire qu'en théologie. Car le Pasteur premier et suprême est par définition l'évêque de Rome, siège de Pierre, et la papauté ne s'est jamais présentée comme un sacrement. En cas de

vacance du siège pourrait-on confier la désignation du successeur au Synode plutôt qu'au Sacré Collège, le premier étant plus représentatif que le second ?

Si cette question était mûre pour la discussion, comment choisir les électeurs ? Si l'on s'appuie sur le nombre des évêques de chaque conférence, on obtiendra des déséquilibres flagrants, certaines nations ayant proportionnellement, par suite des circonstances historiques, dix fois plus d'évêques que d'autres pays. Peut-on évaluer le nombre de catholiques pratiquants, et d'après quels critères, et fonder sur ces statistiques le nombre de représentants ? Les jeunes Eglises ne peuvent pas être défavorisées, parce que leurs effectifs sont réduits. Que le Collège cardinalice constitue le clergé romain est évidemment une fiction et dans la plupart des régions le choix de l'évêque par le clergé est un usage abandonné depuis longtemps.

En somme puisque l'Evêque de Rome est en même temps le patriarche de l'Occident et le chef de l'Eglise universelle, il est normal que toute l'Eglise s'intéresse à sa désignation. Mais puisqu'il est évêque de l'ancienne capitale de l'Empire, on peut faire peser dans la balance la faveur accordée à l'épiscopat autochtone qu'on réclame pour les jeunes Eglises, et chercher un pape romain ou italien, en tenant compte de l'avis des laïcs. Mais sur ce dernier point l'expérience historique de Rome n'est pas très rassurante.

L'avenir semble encore lointain où tous les chrétiens se sentiront citoyens d'un monde sans frontières. A ce moment-là la nationalité de l'élu n'aura plus aucune importance. Du temps où l'Europe, Méditerranée comprise, existait comme unité, le siège romain a été occupé par des Pontifes d'origine grecque, syrienne, espagnole, française et même par un prélat originaire des Pays-Bas. On peut se réjouir de la nomination d'un président de la conférence épiscopale italienne autre que le Pape. Chercher en outre à adjoindre au Souverain Pontife un assesseur comme patriarche d'Occident ressemble fort à un anachronisme. Nous sommes heureux que les décrets de Vatican II aient évité cette erreur d'optique : les Conférences peuvent jusqu'à un certain point se comparer aux anciens patriarchats, mais il serait historiquement irréal de pousser trop loin le parallélisme.

Les questions connexes à approfondir sont nombreuses. Quel est le statut des Eglises particulières ? Le rapport Tête-Corps qui se différencie nécessairement d'après la direction envisagée entre les deux termes, en quoi se concrétise-t-il ? Comment fonctionneront les nouveaux Conseils presbytéraux, pastoraux, etc., qu'on fait sortir de terre ? On demande partout un rajeunissement des cadres, et les fonctions purement honorifiques sont tombées en disgrâce. Réussira-t-on à faire comprendre aux laïcs que la coopération ecclésiale n'est pas une affaire humaine et que les règles de la constitution démocra-

tique civile n'y sont pas applicables ? Ces usages, d'après lesquels la moitié des voix plus une l'emporte, ne sont d'ailleurs pas des principes mais des conventions de compromis ou de coexistence pacifique sans garantie ni de vérité théorique ni de progrès réel, toutes indispensables que soient ces solutions adoptées pour mettre fin aux indécisions ou pour sortir des multiples impasses. Le concours de spécialistes des relations humaines sera un précieux appoint. Car pour l'instant tout ce qui se rapporte aux institutions est par le fait même objet de contestation.

Un chapitre important est celui des *relations ordinaires entre le Saint-Siège et les évêques*. Lieu de rencontre infiniment précieux que les *limina Apostolorum* ! surtout pour les évêques, chez lesquels l'esprit universaliste est indispensable. La fonction des Nonces et des Délégués apostoliques envoyés dans les diverses régions ecclésiastiques a été évoquée à plusieurs reprises sous les voûtes de Saint-Pierre pendant le Concile, et plus d'une fois on sentait une certaine animosité.

Les Nonces exercent une double mission, l'une diplomatique auprès des gouvernements ; l'autre, religieuse, consistant dans une certaine vigilance sur l'état des Eglises en vue de documenter le Pape à leur sujet. Pour la première fonction, un laïc pourrait parfois rendre les services qu'aujourd'hui on demande généralement à des évêques. La solution n'est pas imaginaire. Auprès des organisations internationales, des laïcs, membres par exemple du groupe *Justitia et Pax*, représentent le Saint-Siège. En règle générale cependant, l'Eglise préférera détacher auprès des pouvoirs civils quelqu'un qui appartient à son corps de dirigeants, c'est-à-dire un membre de son clergé, de même que les Gouvernements n'emploient comme ambassadeurs que des citoyens engagés au service de l'Etat et non à celui de l'Eglise.

Mais la fonction religieuse est plus importante et elle n'obtient pas toujours de la part des évêques un accueil enthousiaste, si elle est ressentie comme une espèce de surveillance. Les légats du Pape ne se présenteront pas comme des inspecteurs soupçonneux, puisque leur charge infiniment délicate est de maintenir et d'intensifier les relations cordiales entre les divers diocèses et le Siège de Pierre. Ce qui importe, ce n'est pas la nationalité du Nonce ; je dirais même que sa théologie n'est pas l'élément prépondérant, à moins d'entendre par théologie tout le comportement chrétien théorique et pratique, empreint de charité fraternelle. La charité est universelle et elle ne s'attachera pas à une catégorie spéciale de fidèles à l'exclusion des autres, sauf à nourrir une prédilection pour les pauvres dans le sens évangélique. Parmi les Papes les plus dévoués au relèvement social des masses, on compte plus d'un ancien nonce : Pecci, Ratti, Pacelli, Roncalli...

Est-il à conseiller de ne confier à ces envoyés qu'une mission occasionnelle ? Dans ce cas l'apparence d'inspection sera probablement plus accusée encore et de plus, le titulaire de passage n'aura guère la possibilité, faute de temps, de s'assimiler les idées courantes, les usages, la langue du pays par où il ne fait que passer, et dès lors il verra s'augmenter ses difficultés de comprendre et d'estimer à leur juste valeur les dires et les faits dont il est le témoin. Sa documentation sera moins sûre, surtout si sa réceptivité sympathique vis-à-vis de son nouvel entourage n'est pas finement développée. Engager un délégué issu du pays même risque de créer des situations embarrassantes pour l'Episcopat.

Sommes-nous en présence d'un fonctionnaire qui songe à sa carrière ? Alors les tensions seront inévitables. Si l'envoyé du Pape a l'âme d'un frère en christianisme et d'un prêtre authentique, si la spiritualité chez lui est prédominante, et non l'instinct de se faire valoir, il rendra à l'Eglise locale et universelle des services irremplaçables de liaison, de compréhension mutuelle et de coopération.

On dira peut-être que ce tableau est idyllique. Ni les délégués romains, ni les évêques, ni les paroissiens ne sont des saints accomplis. Hélas, ce n'est que trop vrai. Mais cette constatation humiliante ne doit pas nous faire perdre courage. Je ne plaide pas le moins du monde le maintien des situations acquises plus ou moins défavorables par suite des multiples faiblesses humaines. Prétendre qu'il n'y a rien à corriger est non seulement ridicule mais outrageant. Pour voir la vérité, nous ne manquons pas tant d'intelligence que de vertu. Il est urgent, au contraire, de développer entre les Eglises particulières et surtout avec l'Eglise présidente de la charité, des rapports empreints du véritable Esprit du Christ. La suspicion, d'où qu'elle provienne, est une inspiration du Malin. C'est le moment de relire et d'appliquer les louanges de l'*Agapè* que saint Paul récite au chapitre 13 de la Première aux Corinthiens.

Qu'on ne rejette pas cette considération comme une échappatoire. Si nous la laissons tomber, nous passons à côté de la question. Il en serait de même si nous négligions d'améliorer les méthodes, en diminuant le faste, l'orgueil, la contrainte, pour augmenter l'élan du cœur, la confiance, la compréhension. Le progrès se traduira autant que faire se peut, dans les techniques, le style et surtout l'âme d'une mission qui doit refléter non l'arrogance des riches mais la simplicité des disciples du Christ.

Conclusion

A considérer la situation de l'Eglise post-conciliaire dans son ensemble, deux sentiments contraires s'emparent de nous. Nous sommes

heureux des progrès théologiques et pastoraux, mais avec une évidence aveuglante nous constatons aussi des troubles graves, surtout en ce qui concerne l'autorité, les institutions, les lois, les rites, toutes les formes extérieures. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre aux Eglises. Les Etats et les Gouvernements éprouvent les mêmes contradictions, sauf peut-être dans les régions où un régime totalitaire arrive à étouffer toute résistance ouverte. En catholicisme, l'épreuve est plus douloureuse, parce que l'Eglise romaine s'appuie sur une direction visible, ferme, vigilante, disposant d'une organisation puissante. Tout cela précisément est mis en question aujourd'hui, et ceux qui se désaffectonnent des organes d'autorité sont principalement des membres du clergé et des religieux, qui dans un langage dépassé s'appelaient les hommes consacrés et les corps d'élite. Même l'idée missionnaire est devenue objet de controverse. Dans ces circonstances le nombre de prêtres qui abandonnent le sacerdoce, ou de religieux qui quittent leur couvent dessine une courbe ascendante, tandis que, chose plus grave, ceux qui se présentent pour assurer la relève se font de plus en plus rares. Les troubles dans les idées régnantes ne s'attaquent plus à des points périphériques mais secouent les bases.

Pour se faire une idée de la portée de ces réactions il est utile de se rappeler l'histoire des conciles. La plupart de ceux-ci ont été suivis par une période fort agitée, et du précédent au suivant on constate assez régulièrement un mouvement pendulaire. Les conciles sont des moments de vitalité ecclésiale intense et il n'est point surprenant que ce regain de vie soit attaqué avec acharnement ou du moins donne lieu à d'âpres discussions. L'ecclésiologie de Vatican II se caractérise par un réalisme auquel d'autres siècles ne nous avaient pas habitués. Elle nous enseigne que l'Eglise s'avance dans la patience, les afflictions, les difficultés qui lui viennent à la fois du dehors et du dedans, pendant que la lumière du Seigneur ressuscité reste au moins partiellement voilée. Toujours sainte, non par elle-même, mais par la présence de l'Esprit, elle est en même temps toujours appelée à se purifier, à faire pénitence, à se renouveler (*Lumen Gentium*, n. 8 b).

Avons-nous donc à nous affliger comme si une tempête inattendue s'abattait sur nous ? Les prédictions du Christ nous annoncent non seulement des persécutions mais aussi des tribulations que nous infligent nos frères, sans doute sans le vouloir, et d'autre part son message nous apprend à ne pas mettre notre confiance en nos propres efforts, mais en la présence de son Esprit. Ce qui sous-entend que nos efforts soient réels, sincères, tenaces. Dans le même contexte des afflictions saint Augustin nous reconforte par les consolations de Dieu qui ne nous feront jamais défaut. En lisant rapidement le début de *Lumen Gentium* nous n'avons probablement pas assez réalisé l'annonce des adversités qui nous attendent. Maintenant que nous

avons essuyé de dures épreuves, l'Eglise servante et pauvre, comme la nomme le Père Congar, nous offre son apparente impuissance, non pour laisser s'affaiblir notre espérance, mais pour la fortifier.

Une grande force d'âme et une franchise sans fard nous sont indispensables si nous voulons contribuer à un assainissement urgent. N'hésitons pas à reconnaître nos maladies, sans accuser les autres, mais en demandant à tous nos frères le concours qui renforcera notre assurance. Si cette intervention secourable leur impose des sacrifices, elle les assimilera davantage au Seigneur.

Les chrétiens d'aujourd'hui pensent beaucoup au monde et à leur devoir d'aider à le construire. Ils sont tentés d'accorder plus d'attention à la sociologie qu'à l'évangélisation et parfois ils confondent les deux. Qu'ils fassent au moins attention à ne pas remplacer un « système » ou un « mécanisme » par un autre. Car pour la crédibilité de l'Eglise nous avons besoin d'une action personnelle, inspirée par un attachement vivant au Christ. Une foi vacillante est souvent encore présente là où nous ne l'attendions plus, dans un monde sécularisé et apparemment satisfait de lui-même. Et cependant rarement dans l'histoire l'intérêt religieux fondamental a été si largement répandu, du moins chez ceux qui veulent bien réfléchir. Ce sentiment du Transcendant est souvent travesti et presque méconnaissable, mais il est finalement indéracinable. Pour le chrétien, surtout pour le catholique, c'est l'heure de l'avènement du Dieu Sauveur. Pour nous cela comportera un passage déconcertant et douloureux comme l'est nécessairement le passage par le feu, mais traversée libératrice parce qu'elle nous décharge d'une masse de scories humaines, faites d'intérêt personnel et d'orgueil. Notre universalisme ne s'imposera pas, ni à nous-mêmes ni aux autres, sans une abnégation et une fermeté que nous n'obtiendrons que de la grâce. Nous ne sommes pas effrayés, depuis que le Christ a pris sur lui notre agonie. Nous n'avons à rougir ni de l'Evangile, ni de l'Eglise, ni du Concile. Moins que jamais le monde qui joue à l'athéisme ne saurait se passer du Christ. Mais notre responsabilité est lourde, lorsque nous n'osons plus confesser le Seigneur, lumière de tous les peuples. Or le témoignage exige de nous une attitude de prière, une action persévérante et un renouvellement de tout notre comportement et de toutes nos institutions sur la base de l'Evangile.

Si nous sommes ses témoins, le Concile, dans un avenir que nous ne savons pas déterminer, fera la preuve de sa fécondité et de sa victoire durement remportée, assaillie, meurtrie parfois, et pourtant finalement irrésistible.

Mais si nous voulons témoigner, notre tâche ne fait que commencer.